

Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...

Précipitation ne rime pas nécessairement avec information ! Le 1^{er} décembre se sont tenues deux réunions confondues du Comité Sportif National pour cause de calendrier

post-électoral concentré. De quoi assurément permettre aux composants de l'instance sportive de faire amplement connaissance tout en jetant les fondements de la campagne (inter)ationale 2026. Les décisions arrêtées vont ensuite être soumises à l'Assemblée Générale Nationale de février prochain, chargée de les entériner ou d'apporter différents changements délibérés motivés. Une certitude, elles permettent dès à présent aux EP/EPR de construire leurs programmes respectifs.

 Au terme de ces réunions auxquelles il n'a pas assisté, le Président national a tenu à envoyer un courriel, exclusivement rédigé en néerlandais, pour éviter d'infortunées fuites officieuses. Une intention louable, mais dans laquelle s'étaient malencontreusement glissées quelques erreurs corrigées le lendemain. Un contretemps, vraisemblablement de jeunesse dans la conduite d'une gestion à découvrir et maîtriser, dicté par un souci de transparence....

Des décisions prises lors de ce colloque sportif (interdiction avec l'appui de l'informatique de faire participer tout pigeon à deux concours nationaux de fond et grand fond consécutifs, confrontations nationales pour jeunes espacées de quinze jours, journées libres dans le calendrier national de grand demi-fond, ...) ne peuvent que répondre aux attentes escomptées du bien-être animal. Toutefois, il ne faut pas se cacher la face, les dates libres sont l'objet de convoitises. Il reste dès lors à espérer que l'amateur se campera en représentant du bien-être animal au sein de sa colonie dans l'intérêt du pigeon voyageur, l'acteur principal et indispensable en colombophilie.

Non, non... et toujours non ! L'Association Wallonne Colombophile connaît une période de crise suite au différend entre les mandataires de la législature sortante et une partie ceux qui débutent. Assistant aux trois dernières assemblées générales de cette instance, francophone, « *Coulon Futé* » a permis, à tout lecteur de ce site, de prendre connaissance des débats qui y ont été tenus. Dés débats reproduits fidèlement et notifiant le plus souvent possible les auteurs des propos prononcés. Certains écrits peuvent ne pas satisfaire des acteurs du différend soucieux de privilégier leur version. C'est leur droit. Mais ils ne peuvent soulever la moindre once de suspicion d'honnêteté rédactionnelle. Qu'on se le dise une fois pour toutes !



AWC. Chacun est en droit de se demander comment sortir du blocage décisionnel instauré entre des mandataires francophones au sein de l'instance wallonne. La RFCB, pour rappel une asbl distincte de celle de l'AWC, s'intronise, de sa propre initiative, conciliateur. Une réunion est programmée ce 16 décembre à Halle. En cas d'échec faudra-t-il recourir, et ce en dernier ressort, aux instances de la Région wallonne ? La colombophilie est un sport ludique familial intergénérationnel, il ne faudrait surtout pas l'oublier.

Les EPR face à la réalité de terrain. Oser dire que l'unité colombophile sur le terrain est loin d'être gagnée d'avance ne surprendra guère. Loin de là ! Moult exemples dans le récent passé vécu lors des trêves hivernales le prouvent sans contestation possible.

Les mandataires récemment intronisés, un mix de mandataires reconduits et de nouveaux élus, découvrent les affres de la gestion ailée qui sont bien souvent éloignées de leur réalité personnelle. La nécessité de recourir à la recherche du consensus à forger risque de devoir prévaloir sur toute plausible intention de faire montre de sectarisme. L'apprentissage de la conduite de toute gestion à bon escient est à ce prix.

Pour l'heure, les deux EPR francophones planchent sur leur copie sportive 2026 qui ne sera finalement officialisée qu'en janvier 2026 pour cause électorale resserrant le classique calendrier. Faut-il encore rappeler que, lors des exercices antérieurs, les programmes des sociétés/ententes/groupements étaient rentrés au siège de la fédération pour au plus tard la Saint-Sylvestre (31 décembre). Ils devront l'être, en 2026, pour le 31 janvier). Ce qui permettra encore de les faire entériner par l'Assemblée Générale Nationale de février.

Durant la réalisation de ces chantiers sportifs ailés, il est coutume d'entendre des bruits mais aussi leurs contraires. Ainsi, dans l'EPR Hainaut-Brabant wallon où le règlement sportif avait été revu avant les dernières élections, la première tâche des nouveaux mandataires, majoritaires en séance, fut de revoir ladite copie précédemment revisitée en gardant néanmoins quelques amendements réalisés par les sortants. Circulent cinq secteurs de lâcher, un lâcher séparé pour Charleroi Est, la poursuite en Botte du Hainaut du programme liégeois pour raison de convoyage... Attente, prudence et réserve s'imposent. Dans l'EPR Liège-Namur-Luxembourg, le Limbourg, plus spécialement la région des Fourons, alimente les discussions au même titre que le souhait dévoilé de faire entrer l'AWC dans la pénombre... Attente, prudence et réserve s'imposent de nouveau. Garder la tête froide s'ordonne. Faire preuve de calme raisonné face à des moments d'intenses sensations est à privilégier pour trouver *in fine* la solution consensuelle.



Age canonique ? Avoir septante ans, selon "Le Robert", signifie arborer un âge relativement avancé qui est présumé mettre à l'abri

des tentations. Avoir septante ans en colombophilie signifie par contre mettre un terme à tout dépôt de candidature électorale pour gérer un poste dans la hiérarchie décisionnelle. L'article 26 le stipule. Cette limite d'âge et en particulier son non-respect sont des adjuvants du différend portant sur l'AWC.

Lors de la dernière Assemblée Générale de cette instance, des mandataires ont souligné le manque de respect à leur égard qu'incite semblable mesure d'interdit. De quoi inciter à réfléchir à l'évocation de

la limite d'âge pour être *éligible* (se présenter), fixée à 18 ans, lors d'élections législatives en Belgique. L'évolution du nombre de colombophiles et la courbe des âges ne demandent-t-elles pas conjointement une réflexion ? Le contexte inhérent à la prise de décision statutaire reste-t-il d'actualité ?

Dossiers en attente. Des mandataires, siégeant tant à l'échelon national que provincial, sont des acteurs, présumés pour l'heure « *innocents* », de dossiers en attente de traitements devant des instances compétentes. Les différents prononcés attendus les concernant risqueraient-ils ou non d'exercer un impact sur la composition de différents comités ? Wait and see...

